LE RECRUTEMENT DES TROUPES RÉGLÉES

PENDANT LA GUERRE DE LA SUCCESSION D'ESPAGNE

PAR

Georges GIRARD

Licencié ès lettres, Élève de l'École des Hautes-Études.

PRÉFACE SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

PREMIÈRE PARTIE LES OFFICIERS EN RECRUE

CHAPITRE PREMIER

L'ORGANISATION DU RECRUTEMENT PAR ENROLEMENT

Le recrutement des armées est assuré, pendant le quartier d'hiver, au moyen d'officiers désignés dans chaque régiment par le vote de leur camarades et chargés, avec quelques bas-officiers et soldats, d'enrôler des hommes, soit pour leurs seules compagnies, soit pour tout le corps.

La revue du printemps. Récompenses accordées, sous forme « de payes de gratification », aux officiers qui présentent de bonnes compagnies. Expédient employé par certains d'entre eux; « les passe-volants ».

CHAPITRE II

L'ENRÔLEMENT FRAUDULEUX

Volontaire en principe, l'enrôlement ne l'est pas souvent en fait, car la misère seule détermine à embrasser la carrière des armes. Enrôlements singuliers : les femmes-soldats. L'absence de volontaires et la préoccupation de dépenser le moins d'argent possible vont pousser les officiers à user de procédés frauduleux pour se procurer des recrues : affiches mensongères, ivresse provoquée. Cas où le consentement des intéressés ne suffit pas à rendre valable un enrôlement : enrôlements d'enfants et d'écoliers.

CHAPITRE III

L'ENRÔLEMENT FORCÉ

Quand ils ne trouvent pas assez de volontaires, les officiers n'hésitent pas à enlever tous les hommes qu'ils rencontrent sur leur chemin, ou à les séquestrer. La séquestration se fait à leur domicile privé ou dans des « fours », aménagés ad hoc, où l'on attire les jeunes gens sous les prétextes les plus variés pour leur arracher leur consentement à force de mauvais traitements.

Indulgence excessive du pouvoir pour les officiers coupables de ces fautes. L'émotion dans le peuple : séditions et émeutes.

CHAPITRE IV

L'ENRÔLEMENT DES PRISONNIERS

L'insuffisance des engagements volontaires est telle que le Roi envoie souvent d'office à ses armées des individus détenus dans ses prisons, ou permet à ceux-ci de s'engager avec certains officiers d'honnêteté éprouvée.

Conditions de ces enrôlements : autorisation accordée aux contrebandiers ou vagabonds, refusée aux prisonniers passibles des galères. Cependant en 1712, 1.500 forçats sont envoyés à l'armée d'Espagne.

CHAPITRE V

LES ENRÔLEMENTS LITIGIEUX

Un homme enrôlé par un officier est sa propriété exclusive et ne peut s'engager avec un autre officier avant d'avoir accompli son temps de service.

Réglementation sévère de la délivrance des congés. Cas litigieux : réincorporation des déserteurs amnistiés, des convalescents, des prisonniers de guerre évadés ou échangés.

« Le débauchage » des soldats, de régiment à régiment.

DEUXIÈME PARTIE

LES LEVÉES DE MILICE

CHAPITRE PREMIER

L'ORGANISATION DU RECRUTEMENT PAR INCORPORATION DE MILICIENS

Avec la guerre de la Succession d'Espagne, la milice change de caractère. Astreints auparavant à un service territorial, les miliciens vont désormais être directement incorporés dans les régiments de troupes réglées.

La transition : en 4701, formation de « seconds bataillons » de régiments actifs, bataillons autonomes, exclusivement composés de miliciens, dont des détachements sont envoyés en Italie pour recruter les troupes françaises décimées. Puis à partir de 1702, envoi direct des recrues de milice aux régiments de troupes réglées.

Rôle du Roi et des intendants dans la répartition annuelle du contingent. Les demandes d'exemptions présentées par les provinces.

CHAPITRE II

LE TIRAGE AU SORT

Les miliciens sont recrutés par voie de tirage au sort; attributions des intendants et de leurs subdélégués. Conditions à remplir pour tirer au sort; les exemptés.

Nombre énorme de réfractaires; insuffisance des mesures prises pour remédier à l'insoumission.

Abus engendrés par le tirage au sort.

CHAPITRE III

L'ASSEMBLÉE ET LE DÉPART DES RECRUES

Réunion des miliciens aux lieux d'assemblée, par les soins des magistrats municipaux. Après un conseil de révision, remise des hommes par l'autorité civile aux officiers des régiments; les prétentions et le rôle de ces derniers. Départ des détachements, sous la surveillance d'escortes de maréchaussée; les ravages de la désertion, favorisée d'ailleurs par l'incurie des officiers.

Le remplacement des déserteurs; les amnisties.

CHAPITRE IV

LE REMPLACEMENT A PRIX D'ARGENT

Les étapes, qui aboutissent à cette mesure adoptée en 4708 : achat de remplaçants; « cotisation » des garçons d'un village en faveur du milicien; levée des arts et métiers de 4701; vœux formulés par de nombreux intendants.

A partir de 1708 jusqu'à la fin de la guerre, malgré

un passager retour à l'ancien système en janvier 1711, on autorise les paroisses à choisir entre le tirage au sort et le payement d'une somme de 100, puis de 75 livres, pour chaque milicien qu'elles devraient fournir.

Organisation défectueuse : retards dans les payements, énorme gaspillage d'argent.

CONCLUSION

La multiplicité des mêmes faits à toutes les époques, sur tous les points du territoire, dans tous les régiments, montre une application défectueuse des systèmes de recrutement en vigueur; toutefois il serait dangereux de généraliser des constatations résultant de documents qui nous conservent surtout le souvenir de faits anormaux.

PHOTOGRAPHIES

Affiches de recrutement. Mandements d'intendants. Estampes.

보존는 속 시간 회원 활동 10